

France Télécom baisse ses tarifs fixe-mobile

Comme prévu, France Télécom annonce une baisse des tarifs des communications passées depuis un poste fixe vers un téléphone mobile. En effet, en juillet dernier, l'Arcep, le gendarme des télécoms a imposé aux opérateurs de téléphonie mobile une troisième baisse de leur prix de « terminaison d'appel » (TA), cette charge d'interconnexion. Cette baisse du prix de gros, effective au 1er janvier, doit se répercuter logiquement sur le prix de détail des appels passés depuis un téléphone fixe vers un mobile.

A partir du 18 janvier, le prix des communications passées depuis une ligne fixe France Télécom à destination d'un abonné mobile baissera en moyenne de **12%**. Une baisse conforme aux attentes de l'Arcep.

Comme l'Arcep a imposé des tarifs de gros différents selon les opérateurs mobiles, les nouveaux tarifs de France Télécom varient donc en fonction de leurs destinations.

Ainsi, la minute de communication passe de 10,9 à 9,5 centimes TTC vers les réseaux Orange et SFR et de 14,6 à 12,8 centimes vers le réseau Bouygues Télécom en heures pleines – du lundi au vendredi de 8h00 à 21h30 et le samedi de 8h00 à 12h00, précise l'opérateur dans un communiqué.

En heures creuses, la minute de communication revient à 5,2 centimes au lieu de 6 vers Orange et SFR et à 6,9 centimes au lieu de 7,9 vers Bouygues Télécom.

Le coût de mise en relation reste identique à 17,9 centimes.

Rappelons que les associations de consommateurs et le gouvernement font pression depuis plus de deux ans afin que les tarifs fixe-mobile baissent de façon significative. Deux baisses ont déjà été opérées, la dernière au 1er janvier 2006. Car « *ce sont les grand-mères qui n'ont pas de portable qui paient la facture quand elles appellent depuis leur poste fixe leurs petits-enfants sur leurs mobiles* » tonnait fin 2004 l'ancien ministre de l'Industrie, Patrick Devedjian.